

# GIORNALE STORICO E LETTERARIO DELLA LIGURIA

DIRETTORE: ARTURO CODIGNOLA

Comitato di redazione: CARLO BORNATE - PIETRO NURRA - VITO A. VITALE

---

## LES TRAVAUX DES AMÉRICAINS SUR LE COMMERCE DE GÈNES AUX XII<sup>ÈME</sup> ET XIII<sup>ÈME</sup> SIÈCLES

Les professeurs et les étudiants des Universités des Etats-Unis sont venus en Europe faire des études dans les branches les plus diverses, bien longtemps avant la Guerre, mais surtout durant la période où une grande prospérité a permis aux capitalistes américains de les aider avec munificence. La majorité d'entre eux a cherché à profiter de ses traditions scientifiques et des résultats de ses longs travaux avec le seul souci de perfectionner leurs connaissances; un certain nombre, toutefois, a cru apporter, dans les recherches qu'ils y ont menées, des préoccupations et méthodes nouvelles et espéré réaliser ainsi un progrès: hostiles — avec raison; n'est-ce pas pourtant une orientation générale? — aux conclusions hâtives, basées sur des constatations incomplètes, et aux exposés plus harmonieux que solides, plus soucieux de la forme que du fond, ils ont — à tort, certes — prétendu réduire à presque rien le rôle du facteur personnel dans les interprétations et, en vue d'intensifier les recherches en profondeur, délimiter étroitement le champ de celles-ci. Cette réaction qui ne s'est pas produite exclusivement en Amérique, devait, comme toutes les réactions, aboutir à des exagérations en sens inverse. celles-ci du côté des Américains d'une façon plus particulière. Les phénomènes ne peuvent être perçus, compris et classés que par l'intelligence; il est presque ridicule de vouloir les constater et de les utiliser en vertu de principes, pour ainsi dire, préétablis; tant qu'on ne connaîtra pas les faits avec exactitude et on ne sera pas certain de leurs causes (ce jour ne viendra jamais!), il sera nécessaire de faire intervenir des éléments très divers d'appréciation, et, en étendant les études, tant profiter des enseignements de domaines voisins que rectifier ou, au moins, retoucher, avec des moyens imparfaits mais utiles de contrôle, les premières conclusions.

Ces observations nous ont été inspirées notamment par les publications d'Américains, du professeur Eugène H. Byrne, hier de l'Université de Wisconsin, aujourd'hui de la *Columbia University* de New-York, et de ses disciples, sur le commerce de Gênes aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. Avec les importants moyens matériels mis à leur disposition, ils ont pris, des textes d'archives, au lieu de copies, des photographies, en grandes quantités grâce à un *photostat*. C'est là évidemment un progrès, car l'on peut, de cette façon, mieux exercer un contrôle, réctifier les erreurs matérielles et cependant, du moment où les capitaux nécessaires n'ont pas manqué longtemps il est regrettable que ces documents fournissant les éléments nécessaires d'un contrôle, soient restés inédits, enfouis dans une bibliothèque de l'Ouest américain. Les protocoles relatifs à la navigation qui ont été seuls mis à notre disposition (1), nous ont été, d'autre part, rapportés avec une minutie allant jusqu'à la reproduction des ratures de notaires ou de simples scribes, ratures dont, nous nous en sommes rendu compte, il n'est pas possible de tirer le moindre profit. L'existence de cette importante collection a donné aux professeurs et aux étudiants de l'Université de Wisconsin, le sentiment de détenir une source merveilleuse. Il en est résulté des travaux trop fragmentés, sinon parfois improvisés, qui contiennent d'assez nombreuses erreurs qu'un spécialiste doit relever pour le profit de milieux très larges, au lieu de laisser se propager des idées fausses par suite d'inertie: incompréhension de la place d'une institution dans les transformations de la vie économique au moyen-âge, exagération de la portée de textes isolés, interprétations fausses à cause d'une ignorance de l'ensemble d'une question, et, enfin, une bévue énorme, semblable à celle qui aurait fait prendre un jour le Pirée pour un homme, la confusion d'un nom de famille avec le titre d'une profession.

Profitons de ce que nous mettons en garde contre d'audacieuses affirmations, pour indiquer notre opinion sur des questions, les unes déjà posées, les autres toutes nouvelles, de l'histoire économique de Gênes. Rien ne fait plus réfléchir que des affirmations inexactes, bien que, lorsqu'elles prennent une forme massive, elles fatiguent et irritent:

\* \* \*

Robert L. Reynolds a fait, incidemment, cette observation: « L'Italie, Gênes comprise, était un territoire qui avait une unité de vie et de technique commerciales » (2). Tout au contraire, les vil-

(1) L. H. BYRNE, *Genoese Shipping in the twelfth and thirteenth Century*, Cambridge (Etats-Unis), 1930, pp. 68 et suiv.

(2) *Genoese Trade in the late twelfth Century*. (Journal of Economic and Business History), Mai 1931, p. 363, note.

les maritimes et les villes à l'intérieur des terres de l'Italie avaient une « vie », et une « technique » nettement différentes; chose curieuse: l'erreur de l'Américain est à peu près inverse de celle du savant historien du droit commercial, Levin Goldschmit, qui a mis trop en relief l'influence de villes maritimes sur la vie et la technique des villes de l'intérieur (1).

De toute évidence, les places maritimes étaient exposées plus spécialement aux risques du trafic par mer, non seulement à ses dangers naturels, mais aussi aux menaces des pirates, sans compter les aléas du commerce lointain. Chacun ne pouvait pas les courir. La technique du trafic maritime fut naturellement établie de façon à les faire porter sur les commerçants détenteurs de capitaux et autres personnes disposant d'argent. Cette constatation est vraie pour Venise, Gênes, Marseille et Barcelone, où l'on pratiquait, avec le prêt maritime, la commande, dite maritime, et la *societas (maris)*, contrats maritimes et dans leur origine et dans leur nature essentielle. Si les méthodes du commerce maritime exercèrent une certaine influence sur le commerce terrestre des places maritimes, ce fut plus par des précisions de détails que sous la forme de modifications de principes (2), excepté dans quelques cas tout à fait exceptionnels, bien précisés par Schaube sous le nom de contrats *quasinautica*.

D'autre part, les villes italiennes de l'intérieur des terres ignoraient à peu près totalement les opérations les plus typiques de la technique du commerce maritime des places maritimes. Elles conservaient la tradition de la vente et du prêt ordinaires et de l'association à caractère général, dite plus précisément *compagnia*, et aussi souvent *societas*, et elles reconstituaient peu à peu les méthodes de la banque dans un cadre aussi éloigné que possible du prêt maritime (3).

L'opposition est particulièrement nette pour ceux qui étudient Gênes, d'un côté, et, de l'autre, Sienne (4) et Florence. Et elle ressort, malgré de mêmes principes généraux de droit, malgré les

(1) *Handbuch des Handelsrechts*, 3me éd., Stuttgart, 1891 (seul volume paru), pp. 28 et 239, et A.E.S. (abréviation d'André-E. Sayous), *l'histoire universelle du droit commercial de Levin Goldschmidt et les méthodes commerciales des pays chrétiens de Méditerranée occidentale aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles*. (« Annales du droit commercial », 1931, n. 3 et 4).

(2) A.-E. S., *Le commerce terrestre de Marseille au XIII<sup>e</sup> siècle*. (« Revue historique », janvier-février, 1931).

(3) A.-E. S., *Le capitalisme commercial et financier dans les pays chrétiens de la Méditerranée occidentale, depuis la première Croisade jusqu'à la fin du moyen-âge*. (*Vierteljahrschrift für Sozial und Wirtschaftsgeschichte*, vol. 29, fasc. 3, 1936).

(4) A.-S. E., *Sienne de 1221 à 1229*. (« Annales d'histoire économique et sociale », avril 1931).

erreurs de terminologie si fréquentes dans les milieux commerciaux ou même notariaux et malgré des interprétations qui ont rendu les distinctions de moins en moins apparentes quoique toujours exactes au fond.

Aussi malheureuse est la fréquente insistance de Reynolds sur l'existence de « nobles » parmi les commerçants à l'époque de l'histoire de Gênes étudiée par lui (fin du XII siècle). Pour s'en rendre compte, le mieux est de lire notre étude sur « l'aristocratie et noblesse de Gênes » (1) où nous avons fait ressortir la rareté de la noblesse féodale, la formation bien lente d'une classe nouvelle par la participation au Consulat et à d'autres charges. A Gênes, l'influence de la fortune gagnée dans les affaires s'est exercée dans le domaine politique plutôt que l'on ne constate une influence inverse.

Autre exagération relative aux « grands commerçants génois », « tous riches ». La roue de la fortune tournait vite à Gênes vers la fin du XII siècle, et souvent à l'envers ! (2).

Première trace de la confusion du nom de la famille Banchemo avec la profession de « banquier » !

Comparaison, malheureuse presque à tous les points de vue, du trafic, par terre entre Gênes et les Foires de Champagne avec celui par « caravane » !

Des travaux de Reynolds il ne résulte, par suite de l'examen des documents sur les relations de l'Europe méridionale avec l'Europe septentrionale, que des infirmités sur un courant d'affaires, n'ajoutant rien à nos études sur les relations de Gênes avec le Levant à l'époque des Croisades de Saint-Louis (3). Ces travaux ont donc une portée très générale, non une réelle valeur, spécialement pour l'histoire des institutions économiques qu'ils ont eu la prétention d'aborder.

\* \* \*

Le professeur Byrne a fait, à propos des contrats commerciaux passés à Gênes vers la fin du XII<sup>e</sup> siècle et le début du XIII<sup>e</sup> dans les relations avec le Levant, l'observation que la *societas maris*, — mettant en cause un capitaliste qui fournissait, en marchandises ou en argent, la majorité du capital et, à ce titre, jouait un rôle prédominant bien qu'en restant sur place, et un commerçant qui

(1) Mêmes *Annales*, 1937.

(2) A.-E. S., « *der moderne Kapitalismus* » de W. Sombart et *Gênes aux XIII<sup>e</sup> siècles*. (« *Revue d'histoire économique et sociale* », avril 1929).

(3) A.-E. S., *Les mandats de Saint-Louis sur son Trésor et le mouvement international des capitaux pendant la VII<sup>e</sup> Croisade; 1248-1254*. (« *Revue historique* », t. CLXVII, 1931, ch. I).

fournissait moins de capital et, en plus, son activité pour les négociations à mener au loin, et qui se trouvait dans une situation subordonnée est antérieure à la *commande*, ou le capitaliste fournissait seul du capital et le commerçant uniquement son industrie <sup>(1)</sup>. Il a expliqué qu'il en a été ainsi à cause de l'importance des « dangers » et que le premier contrat « rigide » a fait place à un « plus flexible », ce qui nous a paru à peine compréhensible et bien invraisemblable.

Ce que Byrne a observé en ce qui concerne Gênes, avait déjà été constaté pour Venise <sup>(2)</sup>; mais c'est aller trop loin que de voir là « une forme dominante de l'association » en Ligurie, à l'époque à cheval entre le XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècle. L'antériorité de la *societas maris* avait déjà été soutenue par Adolphe Schaube dans sa belle Histoire du Commerce dans les pays romans du bras de la Méditerranée au temps des Croisades <sup>(3)</sup>; mais revenu plus tard sur ce point, il a reconnu son erreur, ou au moins ses exagérations <sup>(4)</sup>. En réalité, les conditions économiques, variables dans les principaux ports, ont fait varier les formes de contrats <sup>(5)</sup>. La prééminence du capital et, par là, du capitaliste dans l'une et l'autre est trop rattachée aux principes de la commande issue du mandat pour que celle-ci ne soit pas la formule la plus ancienne ou, au moins, base des accords, et particulièrement typique <sup>(6)</sup>.

Bien des distinctions établies par Byrne à l'occasion de ces deux contrats n'ont pas plus de valeur. L'auteur n'était pas suffisamment au courant de l'histoire des contrats d'associations privées

(1) *Commercial Contracts of the Genoese in the Syrian Trade of the twelfth Century*. (« Quarterly Journal of Economics, 1916, vol. 31, pag. 135, et *Genoese Trade with Syria in the twelfth Century*. « American Historical Review », t. XXV, janv. 1920, pag. 213).

(2) SACERDOTE, *La colleganza nella pratica degli affari nella legislazione veneta*. (« Atti del R. Ist. Veneto di Scienze, Lettere ed Arti, 1899, 1900), et A.-E. S., *Le rôle du capital dans la vie locale et le commerce extérieur de Venise entre 1050 et 1150*. (« Revue belge de philologie et d'histoire », 1934, fasc. 3-4).

(3) *Handelsgeschichte der romanischen Völker des Mittelmeergebiets bis zum Ende der Kreuzzüge*, Munich-Berlin, 1906, pag. 110 (trad. italienne).

(4) *Rechtsgeschäfte und Rechtsstellung der Lombarden in der älteren Zeit ihres Auftretens in Frankreich*. (« Zeitschrift für das gesammte Handelsrecht », 1908, pag. 302).

(5) A.-E. S., *Le commerce des Européens à Tunis depuis le XII<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup>*, Paris, 1929, et *Associations de caractère capitaliste. Venise de 1054 à 1150*. (« Compte-rendu des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres », 1933, pp. 445 et suiv.).

(6) Cela ressort d'une façon particulièrement nette des documents que nous avons publiés sur Barcelone aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles (« *Estudis Universitaris Catalans* », 1932 et 1934) et de notre exposé les méthodes commerciales de Barcelone au XIII<sup>e</sup> siècle. (« *Compte rendu de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* », 1932).

entre commerçants au moyen-âge, et ainsi s'est montré tantôt imprécis sur des faits importants, tantôt franchement inexact. En core un historien qui a abordé l'histoire des institutions économiques sans préparation suffisante, alors qu'il eut dû porter ses efforts tout d'abord sur la technique commerciale et l'histoire du droit commercial, si intimement liées l'une à l'autre.

Byrne a cru faire une autre découverte sur les parts (*loca*) de bateaux et, plus spécialement, sur leur nombre; elles auraient dépendu du nombre de marins à embarquer ou embarqués<sup>(1)</sup>. Il a cité, à l'appui de sa thèse, quelques textes qui ne visent nullement ce point<sup>(2)</sup>. Deux seulement peuvent être retenus, dont un seul net et précis: le protocole d'un notaire génois, en date del 1224, contenant la déclaration d'un marin qu'il y avait vingt-six parts (*loca*) d'un bateau, parce qu'il y avait vingt-six marins à bord (*pro quolibet loco erat unus marinarius*); d'un des participants nourrissait même le marin choisi par lui « à sa table »<sup>(3)</sup>. Quant à l'autre texte, il traite du renvoi de marins engagés, lors de la vente de parts d'un navire: on devait renvoyer d'abord ceux qui avaient été choisis par les vendeurs de parts<sup>(4)</sup>; ce qui démontre qu'un participant pouvait désigner un homme d'équipage, non que le nombre des participants était égal à celui des marins.

Avant d'examiner le document principal, il convient d'observer qu'il est isolé, unique, tandis que nous possédons des centaines d'actes ou protocoles de notaires de la même époque, ou antérieurs, relatifs aux parts (*carati*) de bateaux, et que tous laissent l'impression très nette que chaque associé y prenait une part d'après ses moyens disponibles et selon son désir de diviser ses risques. Roberto Lopez vient de publier un contrat pour l'exploitation des mines de Sardaigne, en date de 1253, qui a les mêmes bases capitalistes<sup>(5)</sup>.

Rien n'empêchait qu'un bateau appartînt, pour partie ou totalité, à des marins ou anciens marins et que, par suite des traditions et connaissances professionnelles de ceux-ci, ils ne se fissent représenter dans une oeuvre de coopération. La meilleure preuve que tel était le cas dans l'exemple unique de Byrne, c'est que l'un

(1) *Genoese Shipping*, chap. IV.

(2) « *Atti della Società ligure di Storia Patria* », vol. II, parte II, p. 127 (*decima de mari*) et vol. XVIII, p. 162 et p. 271 (blé remis en paiement de transport).

(3) ARTURO FERRETTO, *Liber magistri Salmonis*. (« *Atti della Società Ligure* », vol. 36, pag. 314).

(4) « *Atti* », vol. I, p. 80.

(5) *Contributo alla storia delle Miniere argentifere di Sardegna*. (« *Studi economico-giuridici della R. Università di Cagliari* », 1936), p. 7 du tirage à part.

des marins vivait « à la table » de celui qui l'avait engagé, et que ce dernier travaillait à bord!

Ce texte n'aurait un vrai intérêt pour prouver l'origine des associations entre propriétaires de navires dans le associations entre marins en vue de la navigation, que s'il était possible de lui trouver des précédents et d'en trouver d'assez nombreux exemples; or, nous n'en possédons pas. Il convient dès lors, jusqu'à preuve du contraire, de voir là, non comme Byrne, un document de large portée, mais un cas isolé ou presque, exceptionnel, d'une valeur très limitée. Certes, il eut été intéressant de pouvoir montrer le capitalisme apparaissant parmi les navigateurs de la Méditerranée de la même façon que dans les mines métalliques de l'Europe centrale, à la suite de la transformation d'associations entre travailleurs et par suite du remplacement d'une personne par une autre, en attendant l'intervention de capitalistes à la suite du développement de fortunes! (1). Ce n'est pourtant là qu'une simple hypothèse, que rien ne vient démontrer.

Les exposés plus généraux de Byrne sont meilleurs (2); encore n'ajoutent-ils que peu de choses nouvelles: Adolphe Schaube (3) avait fait des constatations aussi intéressants, et nous leur préférons le classement des protocoles de Scriba par le professeur Carli (4).

\* \* \*

Calvin B. Hoover est l'auteur d'un assez long article sur le prêt maritime à Gênes au XII<sup>e</sup> siècle (5). Il y a établi des distinctions sans grand intérêt et consacré un passage aux opérations de cette nature « masquant l'usure »; il a évidemment compris dans celle-ci des « prêts d'assurance! » Ayant publié deux seuls textes qu'il jugeait particulièrement typiques, il a, en ce qui concerne l'un d'entre eux, commis une erreur grave d'interprétation, de nature à inquiéter sur la valeur du travail dans son ensemble; il a vu un prêt maritime dans une stipulation d'une commande imposant au commandité de payer une certaine somme dans un port éloigné avec le

(1) C'est là un point que nous étudions actuellement avec des documents saxons et dont l'on aperçoit facilement l'importance pour l'histoire du capitalisme.

(2) Avec quelques parties de l'article déjà cité de l'« American historical Review », voir *Easterners in Genoa* (« Journal of the American Oriental Society », XXXVIII, 1918, pp. 176 et suiv.).

(3) Dans son *Handelsgeschichte*.

(4) *Storia del Commercio italiano*: II. *Il mercato nell'età del comune*, Padoue, 1936, pp. 412 et suiv.

(5) *The Sea Loan in Genoa in the twelfth Century*. (« Quarterly Journal of Economics », 1926, vol. 40).

produit de la vente de marchandises emportées par lui. Le texte est très net, et d'autres documents de l'époque contiennent une disposition semblable (1).

Oeuvre de jeunesse!

\* \* \*

Mis Margaret Winslow Hall s'est servie de la nombreuse série de photographies de protocoles génois réunie par Byrne à l'Université de Wisconsin, pour insister sur des documents de la fin du XII<sup>e</sup> rélatifs, croyait-elle, à des banquiers (2), ainsi que Reynolds l'avait déjà fait. Sur cette base, elle a prétendu faire remonter au siècle précédent les observations que nous avons présentées sur les banques italiennes au XIII<sup>e</sup> (3).

Notre première impression a été que des possesseurs ou locataires de « bancs », plutôt des *changeurs*, avaient eu une activité commerciale, assez mal spécialisée, dès la fin du XII<sup>e</sup> siècle (4). Mais ces textes, déjà connus du professeur Alexandre Lattes, lui avaient paru si extraordinaires qu'il s'était demandé si cette mention « ne s'était pas transformée en un titre de qualité » (5). Des recherches dans les Archives et les Bibliothèques de Gênes devaient seules élucider ce point.

La Bibliothèque civique Berio nous a vite fourni la clef du mystère: les Bancheri étaient de « nobles *cittadini* de Gênes », originaires de Clavarezza, à l'intérieur des terres de la direction nord-nord-est, et établis à Gênes vers 1150 (6); ils y ont d'ailleurs, encore des descendants portant leur nom. Il s'agit donc, non d'une profession, mais d'une famille, pour le moins très souvent, le plus souvent: en ce qui concerne les protocoles du notaire Scriba, aucun doute pour Baldo, Ingo, Giberto, Albertone, Banchemo; de même, par la suite pour Anfosso, Rossi (Rubens), Alcherio, Bernardo, Ansaldo, Alfonso, jusqu'à Enricus Bancherius (vers le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle). Sur les cinquante trois protocoles qui contiennent le mot

(1) Voir plusieurs exemples du fait dans: A.-E. S., *L'activité de deux capitalistes-commerçants marseillais vers le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle: Bernard et Jean de Manduel*. (« Revue d'histoire économique et sociale », 1929, p. 18 du tirage à part).

(2) *Early Banker in the Genoese notarial Records*. (« Economic History Review », oct. 1935).

(3) A.-E. S., *Les opérations des banquiers italiens en Italie et aux Foires de Champagne au XIII<sup>e</sup> siècle*. (« Revue historique », t. CLXX, année 1932).

(4) A.-E. S., *Opérations des banquiers de Gênes à la fin du XII<sup>e</sup> siècle*. (« Annales de droit commercial », oct.-déc. 1934).

(5) *Il diritto commerciale nella legislazione statutaria della città italiana*, Milan, 1884, p. 211.

(6) Voir, notamment, le manuscrit de GIACOMO GISCARDI, *Origine delle nobili famiglie di Genova*, t. I, p. 153.



*bancherius* et que Raffaele Di Tucci a publiés <sup>(1)</sup>, dont plusieurs ne semblent pas faire partie de la « série Byrne », il n'en resta à peine neuf qui peuvent viser des « banquiers », encore ne s'agit-il sans doute que de trois personnes, possesseurs de « bancs » de changeurs.

D'après Di Tucci, le mot *bancherius* commence dans les documents par une petite lettre, non par une majuscule; on peut donc supposer que la conviction de Miss Hall de tenir la vérité était d'autant plus ferme qu'elle ignorait qu'à l'époque, c'était, en général, le cas pour les *cognomina*.

\* \* \*

Reprenant un mot de l'illustre historien Fustel de Coulanges, nous sommes obligés de dire: « ce n'est pas ainsi qu'on écrit l'histoire », l'histoire économique. Avant la guerre, les Allemands, et notamment Heinrich Sieveking, avaient parcouru un champ voisin avec une autre solidité et intelligence; leurs études, nécessairement un peu vieilles avec le temps, demeurent fort utiles. Au contraire, que reste-t-il, dès maintenant, des efforts récents des Américains? Une oeuvre qui, faute d'un contrôle suffisant, est dangereuse à consulter!

ANDRÉ-E. SAYOUS  
(Paris)

---

(1) *Studi sull'Economia genovese del secolo decimo secondo*, seconde partie du livre: *La banca privata*, Turin, 1935.

\* \* \*

*Pubblichiamo questo studio del nostro illustre collaboratore, nel testo originale, per evitare deformazioni del suo pensiero.*

*Per l'odierna ripresa di pubblicazioni e studi sui notari genovesi del XII e XIII sec., il saggio critico è d'attualità e può interessare tutti gli studiosi.*

*Segnaleremo prossimamente l'articolo del Sayous sulla « Nobiltà genovese » cui l'A. accenna in queste pagine, articolo che è in corso di stampa.*

(Nota della D.)